



Assemblée générale

Distr. limitée
19 octobre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Première Commission

Point 99 a) de l'ordre du jour

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire : rapport de la Conférence du désarmement

Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Brésil et Cameroun :
projet de résolution révisé

Rapport de la Conférence du désarmement

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Conférence du désarmement¹,

Convaincue que la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement, joue un rôle primordial dans les négociations de fond sur les questions prioritaires de désarmement,

Considérant que le message vidéo du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et celles des ministres des affaires étrangères et d'autres hauts responsables constituent des témoignages de soutien en faveur des travaux de la Conférence et de son rôle en tant qu'unique instance multilatérale pour les négociations sur le désarmement,

Estimant qu'il faut mener les négociations multilatérales de façon qu'elles aboutissent à des accords sur des questions concrètes,

Rappelant à ce propos que la Conférence du désarmement a un certain nombre de questions urgentes et importantes à négocier,

Estimant que le climat international actuel devrait donner aux négociations multilatérales l'impulsion supplémentaire requise pour qu'elles aboutissent à des accords concrets,

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 27 (A/65/27).



Prenant note avec satisfaction de l'initiative prise par le Secrétaire général d'organiser la réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, tenue le 24 septembre 2010, et se félicitant de l'appui exprimé par les hauts responsables à cette réunion,

Notant avec préoccupation que la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure d'entamer des travaux de fond, notamment des négociations, comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 64/64 du 2 décembre 2009 ni de convenir d'un programme de travail,

Consciente de la coopération constante entre les États membres de la Conférence du désarmement et entre les six présidents successifs de la Conférence à sa session de 2010,

Estimant qu'il importe de poursuivre les consultations sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement,

Prenant note des importantes contributions qui ont été faites pendant la session de 2010 en vue de faciliter un débat de fond sur les questions inscrites à l'ordre du jour, ainsi que des discussions qui ont eu lieu sur d'autres questions intéressant la situation actuelle sur le plan de la sécurité internationale,

Se félicitant de la participation accrue de la société civile aux travaux de la Conférence du désarmement pendant sa session de 2010, conformément aux décisions prises par celle-ci,

Soulignant à quel point il est urgent que la Conférence du désarmement commence ses travaux de fond au début de sa session de 2011,

1. *Réaffirme* le rôle de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement;

2. *Se félicite* du ferme appui que les ministres des affaires étrangères et les autres hauts responsables ont témoigné à la Conférence du désarmement lors de la réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, tenue le 24 septembre 2010, et tient compte du fait que la majorité écrasante des États a demandé une plus grande souplesse afin que la Conférence du désarmement puisse entamer ses travaux de fond sans plus tarder sur la base d'un programme de travail équilibré et global, comme il ressort du document CD/1864;

3. *Fait sien* l'appel lancé par les États Membres à la réunion de haut niveau, consigné dans le résumé du Secrétaire général², pour que la Conférence du désarmement adopte un programme de travail dans les meilleurs délais pendant sa session de 2011;

4. *Se félicite* que la Conférence du désarmement ait décidé de prier le Président en exercice et le Président entrant de procéder à des consultations pendant l'intersession, puis de faire, si possible, des recommandations eu égard à toutes les propositions pertinentes qui ont été, sont ou seront présentées, notamment celles soumises sous forme de documents de la Conférence du désarmement, ainsi qu'aux

² A/65/496, annexe.

vues exprimées et aux discussions tenues, et de s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations, selon qu'il conviendrait;

5. *Prie* tous les États membres de la Conférence du désarmement de coopérer avec le Président en exercice et ses successeurs dans les efforts qu'ils font pour faciliter un prompt commencement des travaux de fond, notamment des négociations, à la session de 2011;

6. *Prie* le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que la Conférence du désarmement dispose de tous les services d'appui administratif et technique et de conférence nécessaires et, le cas échéant, de les renforcer;

7. *Prie* la Conférence du désarmement de lui présenter, à sa soixante-sixième session, un rapport sur ses travaux;

8. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session la question intitulée « Rapport de la Conférence du désarmement ».
